

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire le 29 février 2016 à 18 h30, à laquelle sont présents:

Son Honneur monsieur le maire	Jean Mainguy
Madame la conseillère	Andrée St-Laurent Kathleen Thibaudeau
Messieurs les conseillers	Denis Bouchard Alain Lavoie Patrick Delisle

formant quorum.

Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Était absente Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère.

La directrice générale donne lecture de l'avis de convocation lequel a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Tel qu'il appert dans cet avis de convocation, la présente séance a pour but la prise en considération des sujets ci-dessous:

1. Décret du conseil sur le défaut d'assister d'un de ses membres;
2. Acceptation des travaux subventionnés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour l'amélioration des rues de l'Église Est et Principale;
3. Acceptation des travaux subventionnés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour l'amélioration de la rue Principale.

2016-02-37

Décret du conseil sur le défaut d'assister d'un de ses membres

Tenant compte que son défaut d'assister est dû à un motif sérieux et d'ordre médical et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil décrète que le défaut d'assister à la présente séance de Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, n'entraîne pas la fin de son mandat tel que stipulé à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, LRQ, c E-2.2.*

Adoptée

2016-02-38

Acceptation des travaux subventionnés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration des rues de l'Église Est et Principale

Attendu que la municipalité a reçu une subvention de 15 000 \$ du Ministre des Transports (dossier # 00023186-1-34135-03-2015-06-22-43);

Attendu que cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2015-2016 pour des travaux terminés au plus tard le 12 février 2016;

Attendu que cette subvention vise l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues de l'Église Est et Principale pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues de l'Église Est et Principale dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2016-02-39

Acceptation des travaux subventionnés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration de la rue Principale

Attendu que la municipalité a reçu une subvention de 35 000 \$ du Ministre des Transports (dossier # 00023279-1-34135-03-2015-07-03-51);

Attendu que le premier versement de 14 000 \$ de cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2015-2016 pour des travaux terminés au plus tard le 12 février 2016;

Attendu que tous les travaux peuvent être complétés au cours de la première année mais que le second montant de 14 000 \$ de cette aide financière ne soit versé qu'au cours de l'année financière 2016-2017 alors que le solde de 7 000 \$ ne soit versé qu'au cours de l'année budgétaire 2017-2018;

Attendu que cette subvention vise l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Principale pour un montant subventionné de 35 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Principale dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 18h35.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice
générale et secrétaire-trésorière